



# Nouvelles du C.A.

Volume 14, n°5 (N° 392, 26 avril 2017)

## **Mise en œuvre de deux programmes d'attestations d'études collégiales (AEC)**

Le conseil d'administration a adopté les programmes d'AEC en Gestion de commerces et en Robotique industrielle.

- **AEC en Gestion de commerces**

D'une durée de 1095 heures, l'AEC en Gestion de commerces vise à former des personnes aptes à assumer des responsabilités de gestion d'un commerce ou de la supervision d'une équipe dans un établissement commercial ou dans une entreprise. Une première cohorte est prévue dès l'hiver 2018.

- **AEC en Robotique industrielle**

Une importante recherche du CRIQ et du CRIV (centre de robotique et de vision industrielle) révélait il y a quatre ans que les entreprises prévoyaient, dans une proportion de 48 %, acquérir une nouvelle technologie robotique dans les deux années subséquentes. Cette montée de la robotique entraîne une problématique importante de rareté de main-d'œuvre spécialisée apte à participer à la conception, à la programmation et à l'entretien d'un robot industriel. C'est dans cette perspective que la Direction de la formation continue et aux entreprises, en collaboration avec le Département de technologie de l'électronique industrielle, souhaite offrir l'attestation d'études collégiales (AEC) de perfectionnement en Robotique industrielle.

Ce programme, d'une durée de 615 heures, s'adresse à des adultes démontrant un intérêt marqué pour le domaine de l'électronique industrielle, de la mécanique et de l'informatique et possédant des acquis en ce sens. Le programme initial a été développé par les services de la formation continue du Cégep de Lévis-Lauzon et du Cégep de Victoriaville, s'appuyant sur l'expertise de leurs départements de technologie de génie électrique respectifs.

À l'automne 2016, le cégep porteur de l'AEC, le Cégep Lévis-Lauzon, a actualisé le programme initial rendant ainsi la version 2011 caduque.

## **Acquisition d'ordinateurs et d'écrans**

Le 8 décembre 2015, le comité exécutif a autorisé la participation du Collège à un mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR), afin de joindre un appel d'offres visant l'acquisition d'ordinateurs et d'écrans pour une durée maximale de trois années (une première période de 12 mois et renouvelable pour un maximum de 2 périodes additionnelles).

À la suite d'une évaluation des besoins exprimés par la communauté et de ceux identifiés par la Direction des technologies de l'information (DTI), dans le cadre du processus de gestion du budget d'investissement du Collège, le comité MAOB a approuvé certaines demandes qui font l'objet d'une dépense dans le cadre du mandat au CCSR.

Lors de cette séance, le conseil d'administration a autorisé la dépense ne dépassant pas 593 000 \$ avant taxes pour l'acquisition d'ordinateurs et d'écran et une somme supplémentaire de 59 300 \$ représentant 10 % de la valeur totale de la dépense.

### **Signature de la convention d'aide financière du Fonds d'investissement stratégique (FIS)**

En vertu de l'entente de contribution Canada-Québec concernant le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (FIS), une aide financière de 133 240 \$ a été accordée au cégep du Vieux Montréal pour le projet de réaménagement d'un studio dédié au programme de TGE audiovisuel (phase III infrastructure).

Afin que le Collège puisse recevoir cette aide financière, le conseil d'administration a autorisé la directrice générale à signer la convention d'aide financière déterminant les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière ainsi que les responsabilités et obligations afférentes à chacune des parties au regard des projets retenus dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (FIS).

### **Budgétisation d'investissement 2017-2018 : Norme réfection et transformation**

Le conseil d'administration a adopté le budget d'investissement *Norme réfection et transformation* pour un montant de 4 284 000 \$ sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec.

Cette norme sert à la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien préventif et de travaux liés à la résorption du déficit d'entretien.

### **Remplacement de la direction des communications et des affaires corporatives**

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Remplacer le poste de directrice des communications et des affaires corporatives jusqu'au retour de la titulaire et de constituer un comité de sélection formé de Mme Mylène Boisclair, directrice générale, de Mme Noémie Moisan, directrice des ressources humaines, de Mme Anne-Louise Savary, directrice des communications et des affaires corporatives, de M. Martin Prévost, représentant du comité local des cadres, et de Monique Desrosiers, représentante du conseil d'administration.

### **Prochaine réunion**

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 14 juin 2017.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*